

COUPE NATIONALE ESPOIRS

FOOTBALL À 7
SPORT ADAPTE



7 AU 9 AVRIL 2020

STADE AUGUSTE AUDIBERT

13800 ISTRES

cne2020sportadapte@gmail.com

Sommaire

Mot d'accueil	p. 3
Bienvenue à Istres	p. 4
Venir à Istres	p. 5
Comité d'Organisation Local	p. 8
Programme Prévisionnel	p. 9
Informations Générales	p. 10
Précisions Techniques	p. 12
Fiche Association	p. 15
Fiche Engagement ABC	p. 16
Fiche Engagement BCD	p. 17
Autorisation médicale	p. 18
Fiche Récapitulative	p. 19
Plan d'accès	p. 20
Liste des Hébergements	p. 21

Mot d'accueil



Chers Tous,

Nous sommes heureux, le CD13, Marseille, de vous recevoir dans le sud, vous serez accompagnés par le soleil, les clapotis de la mer, le chant du coq au réveil, les cloches qui scandent notre vie calme et sereine, les cigales en pensée pour soutenir nos efforts (car en avril elles dorment encore).

Que la compétition commence !!

Vous êtes les espoirs de la France !

Quel que soit le résultat, votre participation est le signe de votre investissement sportif !

Et nous vous en félicitons !

Bonne chance et que les meilleurs gagnent.



Scarlett Giuliano
Présidente du Comité d'Organisation Local

Bienvenue à Istres

Istres, la passion du présent l'enthousiasme du futur.



Istres est une commune française, sous-préfecture du département des Bouches-du-Rhône, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ville de 43 500 habitants Istres s'inscrit dans une démarche où la qualité du cadre de vie et le dynamisme ont toujours primé.

Encadrée par les étangs de Berre et de l'Olivier, en bordure de plaine de Crau, à proximité des plages, des Alpilles et de la Camargue, Istres jouit d'un cadre de vie exceptionnel.

Son centre ancien avec, à proximité, l'Etang de l'Olivier, vaste plan d'eau aux abords agréables avec son jet d'eau le plus haut de France invitent à la flânerie, aux loisirs et à la découverte (bateaux électriques, joutes, boules, promenades, visites...)

Istres développe une vie culturelle et sportive intense élue deux fois « Ville la plus sportive de France » en 1989 et 2000, propose également un panel important de loisirs sportifs, sa centaine d'équipements participe pleinement à la qualité de vie : tennis, stade nautique, maison de la danse, halle sportive, bowling, boulodrome couvert, arènes, centre équestre etc...

Dans un environnement fleuri et verdoyant, de magnifiques sites et édifices culturels, comme le Centre Ancien moyenâgeux, jalonnent la ville.

Des événements culturels et festifs tout au long de l'année se succèdent : les salons, les fêtes de tradition comme celle des Bergers, la Féria, la Saint-Jean ou encore les événements sportifs des clubs d'élites.

Le stade Auguste Audibert :



Ce stade sportif a été mis en service en 1985-1994, cet espace est de type Terrain de football, il dispose d'un sol en Stabilisé/cendrée et compte 100 places en tribune.
La surface d'évolution est de 7866.00m².



Venir à Istres



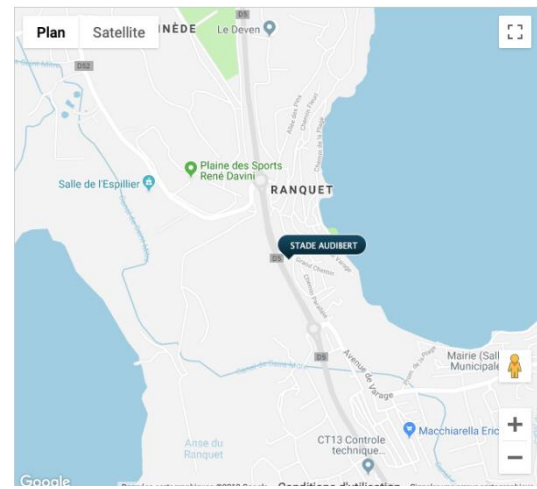
Stade Auguste Audibert - Istres

Route de Martigues

13800 Istres

En voiture

- Depuis AVIGNON / AIX-EN-PROVENCE / SALON-DE-PROVENCE :
A7 : échangeur A7/A54 Salon sud > A 54 sortie n°13 Miramas > Istres
- Depuis MONTPELLIER / NIMES / ARLES :
A9 : échangeur E80 Nîmes/Arles > A54 sortie Arles > RN 113 Salon > Istres
- Depuis MARSEILLE :
A55 : Marseille/Fos sortie Martigues > RN568/RN569 > Istres



En bus :

- **Gare routière**
Boulevard J.J. Prat - Arènes Le Palio
13800 Istres
Tél. : 04 42 55 13 94 – Fax : 04 42 56 93 26
- Au départ de la gare routière, le réseau Ulysse vous transporte dans les 9 communes qui composent les deux intercommunalités de l'ouest des Bouches du Rhône. 20 lignes urbaines dont 3 interurbaines maillent le territoire du Syndicat mixte des transports de l'Ouest étang de Berre. Cette offre de transports urbains est aussi complétée par un service de transport à la demande (Taxi bus ou Allo le bus)
- Renseignements, horaires, circuits, tarifs, perturbations : 04 42 77 07 07



En train / TGV :

- La gare d'Istres est une gare desservie par les TER PACA. Au départ d'Istres, vous pouvez ainsi rejoindre la gare TGV de Miramas et Marseille et rejoindre les communes de la Côte Bleue (Sausset, Ensues la Redonne ...)

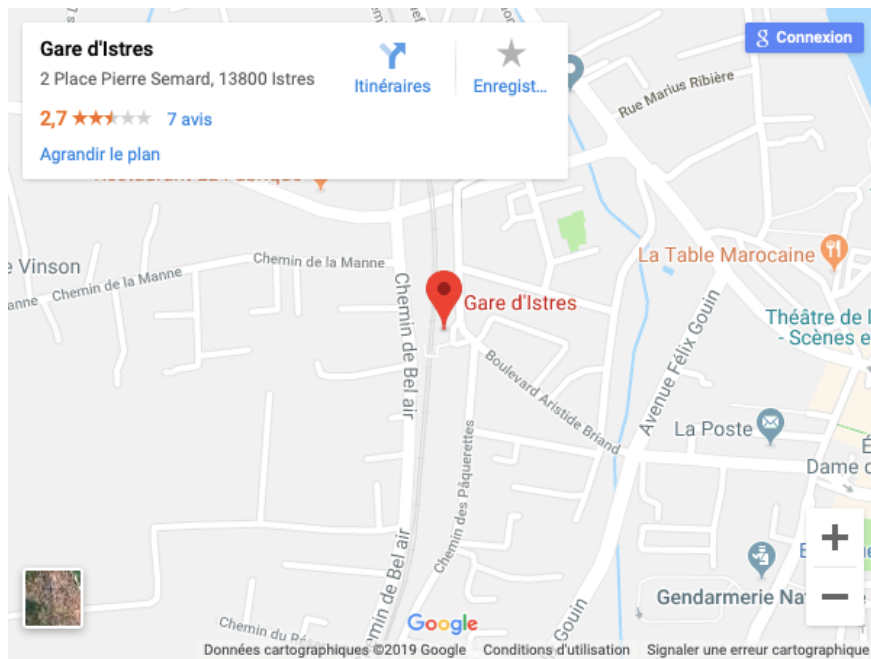
Gare SNCF d'Istres
Place Pierre Semard
Quartier de la Gare
13800 Istres

Tél : 04 42 55 13 94 / 08 35 36 36 36

N° Vert TER-SNCF : 0800 11 40 23

www.ter-sncf.com/region/paca

- Autres gares à proximité :
 - Gare de Miramas (TER-TGV) : 9 km
 - Gare de Marseille St Charles (TER-TGV) : 58 km
 - Gare TGV d'Avignon : 75 km
 - Gare TGV d'Aix en Provence : 51 km



En avion

- L'aéroport de Marseille Provence est situé à Marignane, à seulement 45 km d'Istres, et environ 45 minutes en voiture. 86 villes y sont reliées en vol régulier et 28 pays pour 28 compagnies aériennes y sont représentées

Contact :

Tél. : 04 42 14 14 14

Fax : 04 42 14 27 24

- Site Internet : <http://www.mp.aeroport.fr>



Le Comité d'Organisation Local

Président du COL

Madame GIULIANO Scarlett

Présidente du Comité Départemental Sport Adapté des Bouches du Rhône

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Lepetit Benoît Giuliano Scarlett
Secrétaire général	Berthuel Lilian
Commission Coordination / Logistique	Patin Bernard Gachot Léa
Commission Sportive	Fernandez Nicolas
Commission Médicale	Achour Vincent
Commission Restauration	Marti Robert Patin Bernard
Commission Partenariats / Hébergement	Berthuel Lilian
Commission Communication	Gachot Léa Fernandez Nicolas
Commission Animation / Bénévolats	Matrat Axelle
Commission Développement Durable	Dravet Eric
Cadre Technique National Football	Hervé Dewaele herve.dewaele@ffsa.asso.fr
Délégué Technique Fédéral du championnat	Patrick Buttigieg patrick.buttigieg@ffsa.asso.fr
Commission Sportive Nationale Football	Didier Devaux didier.devaux7@wanadoo.fr



COL France CNE Football 2020

**Comité départemental sport adapté Bouches-du
Rhône – Scarlett GIULIANO**

58 avenue Corot, Bât. F

13013 Marseille

Tel : 04 91 22 85 65 / 06 84 56 25 66

Mail : cne2020sportadapte@gmail.com

Le programme prévisionnel

Mardi 7 avril 2020

13h00 - 17h00	Accueil des délégations Stade Auguste Audibert
17h30 - 19h00	Cérémonie d'ouverture Stade Auguste Audibert
20h00 – 20h30	Apéritif de bienvenue pour les officiels Stade Auguste Audibert
20h30 - 21h30	Repas Salle La Grange
20h30 - 21h00	Réunion des entraîneurs Salle La Grange

Mercredi 8 avril 2020

08h00 - 09h00	Échauffement Stade Auguste Audibert
09h00 – 12h30	Phases de poule Stade Auguste Audibert
12h30 - 14h00	Plateaux Repas Stade Auguste Audibert
14h30 - 18h00	Phases de poule Stade Auguste Audibert
20h30	Repas de gala Salle La Grange

Jeudi 9 avril 2020

08h00 - 09h00	Échauffement Stade Auguste Audibert
09h00 – 11h30	Phases finales Stade Auguste Audibert
11h30	Remise des récompenses Stade Auguste Audibert
13h00	Fin du championnat, distribution des paniers repas Stade Auguste Audibert

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le [vendredi 6 mars 2020](#).

Accueil des délégations

L'accueil se fera sur le :

Mardi 7 avril 2020 de 13h00 à 17h00
Stade Auguste Audibert
Route de Martigues, 13800 Istres

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, classification, certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.

Sans présentation des licences compétitives 2019-2020 avec mention de la classe, les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique de Football en compétition. Idem pour les sur-classements autorisés.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis le midi de 12h30 à 14h00 et le soir de 20h30 à 21h30.

Ils auront lieu :

Stade Auguste Audibert
Route de Martigues, 13800 Istres

La soirée de Gala du mercredi soir aura lieu :

Le mercredi 8 avril 2020 dès 20h30
Salle La Grange
Avenue de la Crau, 13800 Istres

Les paniers repas du jeudi midi seront distribués :

Le jeudi 9 avril 2020 dès 13h00
Stade Auguste Audibert
Route de Martigues, 13800 Istres

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie page 23 afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour la Coupe Nationale Espoir Football FFSA.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement football FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres,
- Un membre de la CSN.

Modalités d'inscription

La Coupe Nationale Espoirs de Football à 7, relève du règlement de Football FFSA.

Peuvent participer à la Coupe Nationale Espoirs de Football à 7 FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2019 - 2020 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation à la Coupe Nationale Espoirs de football à 7, la fiche d'inscription par équipe doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard le **vendredi 6 Mars 2020**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. **Tout dossier incomplet sera rejeté.** La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le vendredi 6 mars 2020, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Football – Didier DEVAUX – et le Cadre Technique National de la Football – Hervé DEWAELE - est programmée le :

Mardi 7 avril à 20h30 après le repas
Salle La Grange
Avenue de la Crau, 13800 Istres

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à didier.devaux7@wanadoo.fr / lavergne.st@orange.fr.

Veuillez indiquer lors du retour du dossier d'inscription, si l'un des accompagnateurs de la délégation est pompier, en précisant son nom et prénom.

Echauffement et compétition

Les temps d'échauffement seront encadrés par les éducateurs sportifs référents de chaque délégation. Les terrains d'échauffement seront accessibles aux équipes 1 heure avant le début des matchs.

Equipements sportifs

Chaque délégation doit avoir 2 jeux de maillots de couleurs différentes pour les 2 jours de compétition. Chaque sportif doit avoir :

- Protège-tibias (obligatoires) ;
- Paire de chaussure de football adaptée à la surface de jeu.

Catégories d'âges

La compétition est ouverte à la catégorie - 21 ans (16-20 ans), soient les joueurs nés entre 1999 et 2003.

Si le surclassement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé pour le football. Le surclassement est autorisé pour les joueurs âgés de 15 ans (nés en 2004).

Le joueur qui demande le surclassement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention « surclassement autorisé pour le football en compétition ».

Remise des récompenses

La remise des titres et des récompenses se fera le jeudi 9 avril à 12h00 au stade Auguste Audibert, lieu de la compétition.

FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

À renvoyer au COL avant le **vendredi 6 mars 2020**

58 Avenue Corot, Bat F, 13013 Marseille

Tel : Tel : 04 91 22 85 65 / 06 84 56 25 66

Adresse mail : cd13@sportadapte@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	30€		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du mardi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	75€		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	10€		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du mardi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	55€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COMITÉ 13 SPORT ADAPTÉ**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :.....

Date

Signature

À renvoyer au COL avant le **vendredi 6 mars 2020**

58 Avenue Corot, Bat F, 13013 Marseille

Tel : Tel : 04 91 22 85 65 / 06 84 56 25 66

Adresse mail : cd13@sportadapte@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>présent le jour de la compétition, obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Téléphone (<i>présent le jour de la compétition</i>) :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Numéro de maillot
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 18

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Football.

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France de Football à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Football à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions. **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

En cas de litige veuillez-vous adresser à :

Scarlett Giuliano –
Comité Départemental sport adapté –
Bouches du Rhône
58 Avenue Corot, Bat F, 13013 Marseille
Tel : 06 35 56 90 71
Adresse mail : cd13@sportadapte@gmail.com

Pour tout renseignements veuillez-vous adresser à :

Comité Départemental sport adapté – Bouches du Rhône
58 Avenue Corot, Bat F, 13013 Marseille
Tel : 04 91 22 85 65 / 06 84 56 25 66
Adresse mail : cne2020sportadapte@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le vendredi 6 mars 2020 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs à la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Plan d'accès





Stade Auguste Audibert - Istres

Route de Martigues

13800 Istres



Légende :

-  Parking public
-  Accès public : via *Route de Martigues*
-  Parking sécurité, organisation
-  Accès sécurité, organisation : via *Avenue Félix Guoin*
-  Stade Auguste Audibert

Hébergement

NOM ET COORDONNES	DESSCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition
<p>Résidence de Vacances L'Atlantis</p> <p>9 Rue Joseph Thoret ZI du tubé Retortier 13800 Istres</p> <p>Tél : 09 81 43 86 63 Site : www.atlantis-hotel-istres.fr</p>	<p>L'hôtel se situe à Istres dans les Bouches du Rhône à proximité de l'aéroport, la gare TGV, des plages, de tout commerces et services.</p> <p>Divers services sont proposés aux résidents afin de leur faciliter leur séjour (ménage, laverie, navette, parking privé surveillé ...)</p> <p>Accès wifi, Parc privé, accès 24/24, télévision</p>	<p>Studio 1 à 2 personnes</p> <p>46 à 49€ par nuit</p> <p>Petit déjeuner 6€</p>	À 9,5 km
<p>TOP Motel**</p> <p>27, Avenue de Flore Parc de Trigance 13800 Istres En Provence</p> <p>Tel : 04 42 11 89 95</p>	<p>24 chambres (climatisation individuelle, TV LCD avec canal satellite, Chaînes étrangères, téléphone, internet wifi haut débit et gratuit)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle d'eau et wc privé - Kitchenettes (réfrigérateur, micro-onde, plaque-chauffante, vaisselles...). <p>Un parking gratuit sécurisé et sous-vidéosurveillance.</p> <p>Un accueil 24h/24 7j/7j vous est réservé</p>	<p>Entre 45€ et 50€ par nuit et par adulte</p>	À 5,3 km
<p>Hôtel Ibis budget Istres Trigance</p> <p>Zac de Trigance, Chemin de Capeau, 13800 Istres</p> <p>Tel : 04 90 45 15 60</p>	<p>L'hôtel, ouvert en 2011, propose à la réservation 54 chambres, dispose d'un parking gratuit et sécurisé, l'accès WiFi offert.</p> <p>L'hôtel est climatisé et insonorisé.</p>	<p>Entre 75€ et 90€ par nuit et par adulte</p>	À 5,5 km
<p>La Gourgoulière</p> <p>1048, AV du Général Leclerc, 13880 Velaux</p> <p>Site internet : www.gourgoulière.fr</p>	<p>À Velaux, petite ville située au carrefour d'Istres (30mn), Marseille (30mn), d'Aix en Provence (15 mn), et de Salon de Provence (20mn), vous trouverez dans un parc boisé de 3700m², une maison en pierre datant de 1856, susceptible de vous accueillir.</p>	<p>Demande de devis tarif préférentiel</p>	À 33 km



Partenaires institutionnels



Partenaires principaux FFSA



Partenaires locaux

